



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

JM

Préavis n° 21
3 juin 2005

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 1'024'400.- pour la réfection générale de la rue de la Sablonnaire.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Historique

Dans les archives communales, notre archiviste Mme Guanzini a retrouvé certains éléments retraçant l'historique de la rue de la Sablonnaire, soit :

- Les premières habitations ont été construites en 1922.
- Le nom de la rue a été attribué en 1924.
- La commune a accepté de financer, à raison de 50 %, la construction d'un égout en 1925. Cet égout se raccordait dans le collecteur dit de "la Maladaire".
- En 1925 toujours, prévoyant le transfert de la rue au domaine public, la commune exige un gabarit de chaussée d'au moins 8 mètres. Le revêtement de la chaussée et des trottoirs est effectué la même année.
- En 1930, les riverains font la demande pour le transfert de la chaussée et des trottoirs au DP.
- Ledit transfert intervient en 1935 et l'éclairage public est posé à cette occasion.

Généralités

La rue de la Sablonnaire est une petite rue transversale qui s'étend de la rue Haldimand à la rue des Quatre-Marronniers. De vocation essentiellement résidentielle, elle n'absorbe que peu de trafic. Cet état avait d'ailleurs été mis en évidence par la construction d'un fort seuil ralentisseur au débouché de la

rue des Quatre-Marronniers lors de la réfection totale de celle-ci. Ce ralentisseur limite les vellétés de transit par la rue de la Sablonnaire.

Du fait de la modestie du trafic et de la faible importance stratégique de cette rue, son entretien a été placé en ordre de priorité secondaire par les services techniques par motif essentiellement économique. Il est connu depuis de fort nombreuses années que les infrastructures souterraines y sont en mauvais état et la surface de la chaussée est dégradée de manière importante, sans parler de l'état des trottoirs dont la surface recèle de nombreux pièges.

La volonté émise en 2004 par la Municipalité de limiter les investissements et la nécessité évidente de coordonner les travaux entre les services techniques ont amené les responsables à initier une réflexion sur les rues de longueur moyenne dans lesquelles la nécessité d'intervenir est évidente pour la majorité des infrastructures.

C'est précisément le cas de la rue de la Sablonnaire, dans laquelle toutes les infrastructures souterraines demandent un entretien important et dont les aménagements de surface présentent un état déplorable.

Détails techniques des collecteurs

Le réseau unitaire en TC (tuyau ciment) Ø 25 cm passe dans les propriétés côté ouest et s'écoule en direction de l'avenue des Quatre-Marronniers. Il est actuellement raccordé sur l'introduction des EU posée lors de la mise en séparatif des Quatre-Marronniers. Ce collecteur unitaire sera mis hors service et son emplacement sera déplacé dans la chaussée de la rue de la Sablonnaire.

Pour l'introduction du système séparatif dans cette rue, il sera nécessaire d'intervenir manuellement dans six propriétés côté ouest afin de reprendre les égouts existants et les brancher sur le nouveau collecteur des eaux usées qui sera construit dans la chaussée.

Le réseau des collecteurs en système séparatif sera constitué de deux conduites en PVC soit : 114 m' de Ø 315 mm pour les eaux usées, 35 m' de Ø 355 mm et 78 m' de Ø 315 mm pour les eaux de surface. Enfin, environ 130 m' de tuyau Ø 200 mm seront posés afin de reprendre les égouts existants dans les propriétés, les attentes d'eaux pluviales et les grilles de chaussée. Deux chambres de visite rectangulaires seront construites sur ce nouveau réseau.

Superstructure

La fondation de la chaussée sera remplacée par des matériaux graveleux sur une épaisseur de 40 cm. Les couches de support et de surface en enrobés bitumineux auront une épaisseur totale de 13 cm. Le revêtement pour la couche d'usure de la chaussée est un tapis routier ordinaire.

Il est prévu d'aménager un modérateur de trafic sur l'entrée de rue côté avenue Haldimand, selon le même principe que celui qui est réalisé au débouché de la rue de la Maladaire sur le chemin de Floreyres.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu d'adoucir le modérateur existant au débouché de la rue de la Sablonnaire sur l'avenue des Quatre-Marronniers.

La répartition de la voirie est la suivante : une bande de circulation de 5,00 m bordée par deux trottoirs de largeur variable comprise entre 1,40 et 1,50 m. Les bordures de trottoir seront de granit 12/25 du même type que celles de la rue du Montélaz, sa voisine.

Réseaux du Service des énergies

Comme à bien d'autres endroits de la ville d'Yverdon-les-Bains, les conduites d'eau et gaz sont plus que vétustes et demandent des interventions régulières sur fuite. La situation est un peu plus compliquée à la rue de la Sablonnaire que d'ordinaire, en raison de la localisation des conduites : elles se trouvent en majorité dans les propriétés privées. Cette particularité entraîne des difficultés inhabituelles lors des interventions sur fuite : présence de dallages de jardins, de plantations, de cabanons, etc., sans parler des sources potentielles de conflits avec les propriétaires.

Le réseau électrique est construit "à l'ancienne", soit constitué d'un câble principal de distribution d'où partent toutes les alimentations individuelles. L'inconvénient principal de cette construction est qu'une simple panne sur une alimentation privée entraîne une coupure généralisée de tout le quartier.

L'éclairage public doit également être remplacé totalement pour répondre aux critères actuels en matière d'éclairage nocturne et de sécurité.

Toutes ces infrastructures seront reprises et installées dans le domaine public, comme il se doit.

Réseau d'eau

Depuis que le Service des énergies tient des statistiques ordonnées des pannes, soit depuis 1997, il a fallu intervenir à 7 occasions dans la rue de la Sablonnaire pour réparer des fuites d'eau. Les conduites actuelles en acier de petit calibre suivent deux tracés parallèles, l'un dans les jardins du côté des numéros impairs, l'autre dans le trottoir du côté des numéros pairs. Pour la branche sous le trottoir, le renouvellement de l'eau n'est assuré que par la consommation, la conduite étant en cul-de-sac.

Le nouveau réseau sera constitué d'une conduite unique en polyéthylène (PE) soudé, de calibre 110 mm sur la majeure partie de sa longueur. Les habitations riveraines seront réalimentées depuis cette conduite par des prises individuelles. Exceptionnellement, pour les habitations du côté impair, la commune prendra à sa charge une partie des frais des raccordements renouvelés sur les parcelles privées, et ce jusqu'à l'emplacement de la conduite actuelle qui sera mise hors service.

Pour le solde du raccordement sur terrain privé, comme pour le côté pair, les frais de remplacement du branchement seront à charge des propriétaires privés, pour autant que le remplacement des conduites se justifie. Comme d'habitude en pareil cas, une expertise individuelle sera effectuée par les monteurs du SEY et les propriétaires bénéficieront de leurs conseils.

Le renouvellement de l'eau sera assuré par la jonction de la nouvelle conduite au réseau de la rue Haldimand, respectivement de la rue des Quatre-Marronniers.

La défense incendie est actuellement assurée par deux bornes hydrantes, à chaque extrémité de la rue. L'une d'elles sera conservée sans changement, l'autre remplacée et alimentée depuis la rue Haldimand par une conduite en PE de calibre 160 mm.

Réseau de gaz

Les statistiques sont lacunaires pour ce qui concerne le réseau de gaz. En raison du caractère volatil du gaz naturel, la localisation des fuites est un gros travail de recherche et la réparation d'une fuite n'est souvent que l'aboutissement d'une recherche longue de plusieurs semaines. Dans le cas de la rue de la Sablonnaire, les archives ne conservent que la trace de deux interventions ces dernières années, dont l'une a permis d'isoler et simplement supprimer un tronçon entier au lieu d'effectuer une multitude de petites réparations. Le chiffre de deux fuites est donc trompeur.

Néanmoins, le réseau de gaz se trouve dans une situation analogue à celui de l'eau. Le gaz est distribué par deux conduites parallèles en acier de 2", dont l'une est installée dans les jardins des numéros impairs.

De manière identique à ce qui sera construit pour le réseau d'eau, une conduite de gaz unique posée dans le domaine public remplacera les conduites actuelles et les branchements seront rénovés aux mêmes conditions que celles décrites pour l'eau. La nouvelle conduite de gaz sera en PE de calibre 110 mm, reliée au réseau à chacune de ses extrémités de manière à assurer la livraison du gaz en toutes circonstances.

Réseau électrique

L'électricité n'est pas, à l'inverse de l'eau et du gaz, distribuée par les jardins. En revanche, et comme mentionné précédemment, le câble électrique alimentant la rue de la Sablonnaire est unique et installé en antenne depuis la rue Haldimand, avec une dérivation pour chaque bâtiment. Cette configuration a pour conséquence que la moindre panne a pour effet de couper l'alimentation de tout le quartier, sans parler des problèmes de tension électrique que peuvent connaître les consommateurs situés en bout de ligne.

Une telle situation doit être remplacée par une configuration moderne, avec installation d'une armoire de quartier alimentée depuis deux sources indépendantes (redondance) et distribution en étoile, avec un câble individuel pour chaque consommateur. L'emplacement exact de l'armoire est encore en négociation et ne figure qu'à titre indicatif sur le plan de situation. En principe, les câbles sont entièrement remplacés jusqu'aux coffrets d'introduction des bâtiments, à l'exception des endroits où le coût de remplacement est disproportionné. Dans ce dernier cas, on maintient une partie du câble en place en effectuant un raccordement par épissure.

Eclairage public

Les cinq candélabres existants se verront remplacés par cinq nouvelles installations complètes : remplacement des câbles d'alimentation, des socles, des mâts et des luminaires. Les nouveaux luminaires seront du type CLIP, semblables à ceux de la rue des Vernes ou de l'avenue des Bains (petit modèle), installés sur des mâts de 7 mètres. L'éclairage au sodium de couleur orangée donnera un nouvel aspect nocturne à la rue de la Sablonnaire, équivalent à celui de la rue des Quatre-Marronniers.

Exécution des travaux

Les équipes communales seront engagées pour exécuter toutes les tâches de leur domaine de compétence : les collaborateurs du STE construiront les collecteurs séparatifs ES-EU, les monteurs du SEY exécuteront tous les travaux d'appareillage eau-gaz et les installations électriques. Le bureau technique du SEY assurera le pilotage général et la direction locale des travaux, cette dernière en collaboration étroite avec le bureau technique du STE.

Seuls seront confiés à une entreprise externe une partie des travaux de génie civil : exécution des fouilles pour le SEY et réfection de la superstructure de la chaussée, travaux pour lesquels les services communaux ne sont pas équipés.

Calendrier

Une séance d'information destinée aux habitants de la rue a eu lieu le 25 avril 2005. Les riverains ont eu la possibilité de faire part de leurs remarques et d'informer des particularités qui avaient échappé aux services. Une réponse adaptée devra être apportée dans chaque cas. La mise à l'enquête a débuté le 24 mai 2005 pour une durée de 20 jours, selon art. 13 LR. Simultanément, les services préparent les appels d'offres et les documents nécessaires à la procédure administrative.

Le calendrier des travaux prévoit que la mise en chantier pourra intervenir dès le mois d'août 2005 et durera jusqu'au printemps 2006. Le revêtement définitif de la chaussée pourra être exécuté après quelques mois de mise en service, soit au printemps/été 2007.

Financement

Les services ont établi leurs devis détaillés, dont le résumé figure dans le tableau "Matrice des coûts selon devis" annexé au présent préavis.

Le plan des investissements pour les années 2005 et 2006 prévoit un montant total de fr. 890'000.- pour l'ensemble de ces travaux. Les devis présentés excèdent ce montant estimé de quelque fr. 139'000.-. La différence est inhérente aux approximations faites lors de l'établissement du plan des investissements.

La durée prévisible des travaux est de cinq mois.

Travaux pour le STE

Le montant des devis établis pour les travaux du Service des Travaux et Environnement s'élève à fr. 666'700.-, auxquels il faut ajouter les divers éléments usuels comme les intérêts intercalaires et les frais de réfection de la signalisation. Le total du coût prévisible du chantier atteint finalement la somme de fr. 672'500.-.

La dépense sera amortie de manière suivante :

- fr. 369'600.- (collecteurs EU + ES) par le compte d'épuration des eaux dont le fonds au 31 décembre 2004 s'élève à environ fr. 3'775'000.-.
- fr. 302'900.- (superstructure) seront amortis sur une durée de 30 ans au plus.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 14'400.- et comprennent l'amortissement pour fr. 10'000.- et les frais d'intérêt variable du capital investi pour fr. 4'400.-. Les frais d'entretien ne sont pas pris en compte du fait qu'il s'agit d'un chantier de réfection d'un tronçon existant. Ces frais sont déjà intégrés dans le compte annuel d'entretien du réseau routier communal.

Travaux pour le SEY

L'ensemble des travaux prévus pour le SEY atteint un total de fr. 351'900.-.

Charges annuelles : les charges d'exploitation seront de fr. 7'000.-. Elles se résument aux frais d'entretien (2%). La dépense sera amortie par prélèvement au fonds de renouvellement du SEY qui se montait à Fr. 8'828'000.- au 31 décembre 2004.

Proposition de décision

Nous demandons au Conseil communal de bien vouloir accorder le crédit d'investissement de fr. 1'024'400.- décrit ci-dessus.

Ces travaux sont prévus au plan des investissements 2005 pour un montant de fr. 860'000.- et au plan des investissements 2006 pour un montant de fr. 30'000.-.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection générale de la rue de la Sablonnaire.

Article 2.- Un crédit d'investissement de fr. 1'024'400.- lui est accordé à cet effet.

Article 3.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes :

1434 « Sablonnaire STE » par fr. 672'500.-, amortissables à raison de fr. 369'600.- par prélèvement au fonds d'épuration et à raison de fr. 302'900.- en 30 ans au plus ;

4137 « Sablonnaire SEY » par fr. 351'900.-, amortissables par prélèvement au fonds de renouvellement SEY.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Annexes : - matrice des coûts
- plan

Délégués de la Municipalité : MM. M.-A. Burkhard et Chs. Forestier